



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Union de La Brède

1 allée Jean Rostand
33650 MARTILLAC

T. 05 56 64 82 00
F. 05 57 96 01 29

2021

Projet Alimentaire Territorial de Montesquieu

Feuille de Route Plan d'Actions



Ayguemorte-les-Graves
Beautiran | Cabanac-et-Villagrains | Cadaujac
Castres-Gironde | Isle Saint-Georges | La Brède | Léognan
Martillac | Saint-Médard-d'Eyrans | Saint-Morillon | Saint-Selve | Saucats

Table des matières

1. Feuille de route stratégique.....	4
1.1. Genèse de la démarche Projet Alimentaire de Territoire de Montesquieu.....	4
1.2. La prise en compte de la politique alimentaire nationale.....	6
1.3. Enjeux globaux du projet et objectifs.....	7
1.4. Les acteurs et parties prenantes du projet.....	8
2. Plan d'actions.....	11
2.1. AXE I : Préserver le foncier agricole, maintenir l'activité agricole et soutenir les porteurs de projets.....	11
FICHE ACTION n°1 Mise à jour permanente de l'observatoire foncier agricole et prospection active pour une recherche de foncier agricole.....	13
FICHE ACTION n°2 Outil de conventionnement / partenariat avec des structures partenaires.....	14
FICHE ACTION n°3 Proposer un accompagnement à l'installation des porteurs de projets agricoles et alimentaires.....	15
FICHE ACTION n°4 Mise en place d'un espace-test agricole.....	16
FICHE ACTION n°5 Travail avec le « Groupe Foncier Local ».....	17
FICHE ACTION n°6 Rédaction de « Fiches Témoignages » de porteurs de projet installés durablement.....	18
2.2. AXE 2 : Sensibiliser la population à l'alimentation saine, durable et locale.....	19
FICHE ACTION n°7 Déploiement d'une mallette et d'outils pédagogiques sur l'alimentation.....	21
FICHE ACTION n°8 Organisation et/ou participation à des évènements sur le territoire...	22
FICHE ACTION n°9 Concours photo des paysages agricoles.....	23
FICHE ACTION n°10 Conception d'un annuaire de l'agriculture et de l'alimentation locale – La Route des Producteurs.....	24
FICHE ACTION n°11 Mise en place d'actions participatives habitants – associations.....	25
2.3. AXE 3 : Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective.....	27
FICHE ACTION n°12 Réaliser un état des lieux détaillé auprès des acteurs de la restauration collective.....	29
FICHE ACTION n°13 Améliorer l'approvisionnement des crèches en produits locaux.....	30
FICHE ACTION n°14 S'appuyer sur l'outil «Ma Cantine» pour un suivi de l'approvisionnement.....	31
FICHE ACTION n°15 Accompagner la montée en compétence des cuisiniers et responsables de cantines pour une évolution des pratiques.....	32
FICHE ACTION n°16 Accompagner la montée en compétence des rédacteurs de la commande publique.....	33
FICHE ACTION n°17 Accompagner les communes dans la formation et la prévention sur le gaspillage alimentaire à l'école.....	34
2.4. AXE 4 : Donner accès à tous à une alimentation saine et locale - La Solidarité alimentaire.....	35
FICHE ACTION n°18 Création d'une Épicerie Sociale et Solidaire Itinérante.....	37
FICHE ACTION n°19 Travail de collaboration avec les CCAS et les associations caritatives du territoire.....	38
FICHE ACTION n°20 Mise en place d'un « centre de ressources » agricole – <i>action à développer</i>	39
2.5. AXE 5 : Définir la Gouvernance du PAT.....	40
FICHE ACTION n°21 Coordination générale et pilotage du PAT.....	42
FICHE ACTION n°22 Évaluation annuelle du PAT et des actions menées.....	43
FICHE ACTION n°23 Travail en collaboration avec la recherche et l'enseignement.....	44

FICHE ACTION n°24 Communication technique efficace en interne et en externe (avec les partenaires).....	45
3. Calendrier prévisionnel.....	46
4. Outil de suivi de la démarche.....	46
4.1. Quels modalités de suivi ?.....	46
4.2. L'outil de suivi.....	46
4.3. Communiquer et rendre des comptes.....	47

1. Feuille de route stratégique

Dans un contexte de développement des projets visant la relocalisation de l'alimentation, la Communauté de Communes s'interroge depuis 2017 sur l'organisation des systèmes alimentaires présents au sein du territoire.

Ces réflexions l'ont conduite à s'organiser et à proposer la structuration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour le territoire de Montesquieu.

Cette feuille de route stratégique reprend les différents résultats obtenus depuis en matière de définition de stratégie et de propositions d'actions. Elle est complémentaire du travail relatif à l'élaboration du diagnostic agricole et alimentaire et vient offrir un cadrage au plan d'actions coordonné par la Communauté de Communes de Montesquieu.

1.1. Genèse de la démarche Projet Alimentaire de Territoire de Montesquieu

Soucieuse de développer une stratégie territoriale en faveur de l'agriculture et de l'alimentation locale, la Communauté de Communes de Montesquieu s'est engagée depuis plusieurs années sur cet enjeu.

L'année 2018

En 2018, la Collectivité répond à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le Conseil Départemental de la Gironde : le « Labo'MobileM21 ». Cet AMI a permis à la collectivité d'être accompagnée méthodologiquement durant l'année 2018 afin de mener les premières réflexions, de traduire ses objectifs et ambitions et d'établir une feuille de route. La Collectivité début également son travail de diagnostic partagé, dont les résultats sont disponibles dans le document « Diagnostic de l'agriculture et de l'alimentation ». L'accompagnement méthodologique par le « Labo'MobileM21 » a permis l'organisation d'une première journée dédiée à la co-construction du projet : la « Résidence ». Cette « Résidence », découpée en deux temps, fut organisée le 12 juillet 2018. Durant l'après-midi, des acteurs professionnels étaient invités à venir participer à des groupes de travail sur les thématiques de restauration collective, de distribution et d'installation agricole. La soirée, s'organisait autour d'ateliers participatifs de co-construction où étaient conviés les citoyens membres d'associations telles que les jardins partagés ou les AMAP. Cette journée, couplée aux travaux de la Commission « Capacité Alimentaire », se réunissant 4 à 5 fois par an, et au diagnostic réalisé a permis de produire la feuille de route comprenant les trois axes principaux du projet.

Le 10 décembre 2018, la Communauté de Communes prend une première délibération en faveur du Projet Alimentaire de Territoire de Montesquieu afin de fixer les lignes de conduite de la politique alimentaire et agricole.

L'année 2019

Durant l'année 2019, la Collectivité poursuit et affine son travail de diagnostic agricole et alimentaire. La Commission, « Capacité Alimentaire » poursuit ses travaux et lance les premières actions du Projet Alimentaire de Territoire. Une seconde série d'ateliers participatifs a lieu durant l'été afin d'affiner le plan d'actions. Le projet de la Collectivité retient également l'attention des services de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine au cours d'un Appel à Projet intitulé « Soutien au développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires de territoire ». Il bénéficie à ce titre d'un accompagnement technique et financier. De plus, à la suite d'une délibération prise lors du Conseil communautaire du 24 septembre 2019, la commission « Capacité Alimentaire » évolue en commission « Transition écologique ». Ce changement permet de mieux lier les enjeux de la transition écologique et de donner davantage de transversalité au Projet Alimentaire de Territoire et Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) coordonnés tout deux par la Collectivité.

En 2019, la Collectivité débute sa mise en réseau avec les différents acteurs de l'alimentation présent sur son territoire. Elle lance également son concours photo des paysages agricoles, prévu pour être renouvelé annuellement.

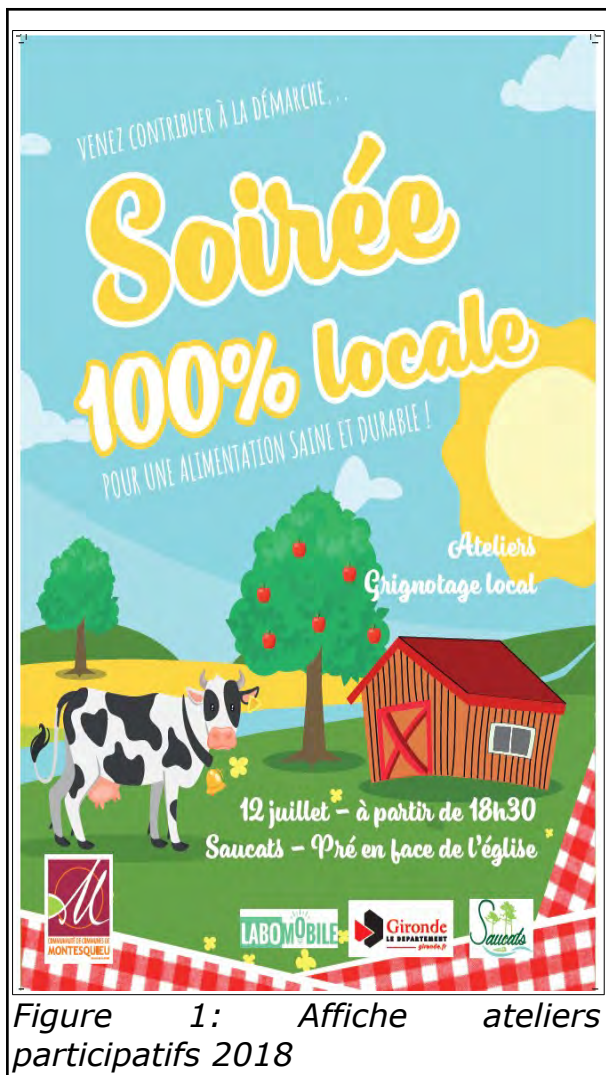


Figure 1: Affiche ateliers participatifs 2018



Figure 2: Affiche ateliers participatifs 2019

Suite aux travaux réalisés en 2018 et 2019 et à la mise en place de la commission « Transition Écologique et Solidaire », de nouvelles réflexions ont vu le jour et ont amené à penser de nouveaux projets pour le territoire.

Les années 2020 et 2021

Malheureusement l'année 2020 a été compliquée pour le pays et l'ensemble du monde, et peu d'actions et de nouvelles initiatives ont pu voir le jour au vu des circonstances. Cependant depuis la fin de l'année 2020, de nouvelles dynamiques voient le jour. La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a particulièrement impacté la situation des personnes déjà en situation de précarité. Pour exemple, en juin, + 17,7 % des demandeurs d'emploi du territoire sont des allocataires du RSA (contre +5,8 % à l'échelle du département de la Gironde) par rapport à la même période l'année précédente. Les dépenses liées à l'alimentation sont souvent les premières variables d'ajustement dans le budget des foyers les plus modestes, avec un impact évalué sur la santé des personnes et leur capacité à se mobiliser dans leurs démarches d'insertion.

De nouvelles solidarités ont du se construire et se renforcer avec les associations caritatives intervenant sur le territoire (Croix Rouge Française, Secours Catholique, Secours Populaire et Restaurants du Cœur) pour mieux capter les publics en difficultés et identifier leurs besoins.

De plus, suite au diagnostic réalisé en 2017 concernant les systèmes alimentaires du territoire de la CCM a permis de mettre en évidence :

- Le désir exprimé par la population de consommer davantage de produits locaux et bio, alors que l'offre apparaît limitée sur le territoire, tant au niveau de la production qu'au niveau de la distribution ;
- Les difficultés d'accès à une alimentation saine et à l'information sur les ressources locales existantes, notamment par les personnes en situation de précarité ;

- La présence de nombreux acteurs locaux de l'aide alimentaire (associations et Centres Communaux d'Actions Sociales [CCAS]) ayant faiblement recours à des produits frais et locaux, pratiquant peu d'actions d'accompagnement par l'alimentation et ne se concertant pas autour d'une stratégie commune, alors qu'ils expriment unanimement le souhait de renforcer leurs partenariats pour mettre en place un véritablement accompagnement par l'alimentation.

En 2020, La CCM s'est lancé dans un projet vecteur de solidarités envers les plus fragiles : **PARASOL**, un **PAR**cours **A**limentaire et **SOL**idaire, pour l'accès de tous à une alimentation saine et durable.

PARASOL s'inscrit dans les axes du PAT, en renforçant son volet « solidarité envers les plus fragiles », enjeu majeur à l'heure des premières incidences de l'actuelle crise sanitaire. Il a vocation à s'appuyer, en partie, sur ce consortium d'acteurs locaux, pour soutenir l'accès de tous à une alimentation saine et durable et faciliter, aussi par ce biais, l'insertion des personnes en situation de précarité en tous points de son territoire. Le projet poursuit sa structuration en 2021, avec la mise en place d'un groupe de travail avec les élus et la constitution d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accélérer le projet communautaire.

Le 1^{er} avril 2021, la Collectivité a par ailleurs signé une convention de partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture de la Gironde avec de travailler ensemble sur les questions de foncier et d'accompagnement des porteurs de projets d'exploitations agricoles.

1.2. La prise en compte de la politique alimentaire nationale

La politique de l'alimentation, définie à l'article L1 (point I) du code rural et la pêche maritime (CRPM), a pour finalités « *d'assurer à la population l'accès à une alimentation saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique* » .

Le levier d'action du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour relever ce défi est **le programme national pour l'alimentation (PNA)**. Abordant pratiquement toutes les dimensions de l'alimentation (santé, nutrition, aide alimentaire, éducation, gaspillage, ancrage territorial, économie circulaire, protection de l'environnement / biodiversité), le PNA propose une approche transversale s'adressant à des publics cibles très divers (enfants, adultes, collectivités, associations, etc.). Il a l'ambition de développer des actions structurantes à l'échelle nationale (dispositions clefs de la loi EGAlim) et encourage l'émergence de démarches issues des territoires, adaptées aux besoins locaux et contribuant aux objectifs nationaux. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est donc une démarche qui découle d'une volonté nationale.

Les orientations de ce PNA se font autour de trois axes thématiques que sont :

- *la justice sociale,*
- *la lutte contre le gaspillage alimentaire*
- *l'éducation à l'alimentation*

Deux axes transversaux viennent également compléter les trois premiers :

- *la restauration collective*
- *les projets alimentaires territoriaux (PAT)*

Le PAT de Montesquieu s'intègre pleinement dans cette politique alimentaire nationale avec ces moyens et à son échelle.

1.3. Enjeux globaux du projet et objectifs

A l'issue de l'accompagnement méthodologique du LaboMobile, des travaux de la commission « Capacité Alimentaire » et de la première série d'ateliers participatifs du 12 juillet 2018, le Projet Alimentaire de Territoire de Montesquieu s'oriente vers un objectif politique radical :

«100% des habitants ont accès à une alimentation saine et durable»

Dans l'objectif de promouvoir et de développer l'activité agricole, l'alimentation locale et respectueuse de l'environnement, l'ambition est fixée à l'issue 2030.

De manière concrète cette ambition doit permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité, issue d'une agriculture de proximité, durable, biologique ou raisonnée. Pour cela il s'agit notamment de soutenir le développement agricole et économique du territoire pour rétablir un ancrage territorial de l'alimentation grâce à une collaboration multi-acteurs.

Pour la CCM, inscrire ce projet dans une démarche PAT doit permettre de fédérer les acteurs parties prenantes des questions agricoles et alimentaires pour élaborer et mettre en œuvre une feuille de route coconstruite, dans laquelle chaque acteur pourra trouver sa place.

Pour atteindre ces objectifs, cinq axes stratégiques principaux se dessinent pour le Projet Alimentaire de Territoire de Montesquieu :

- I. Préserver le foncier agricole, maintenir l'activité agricole et soutenir les porteurs de projets
- II. Sensibiliser la population à l'alimentation saine, durable et locale
- III. Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective
- IV. Faciliter l'accès de la population fragile ou précaire à une alimentation saine et locale
- V. Mettre en place une gouvernance du PAT adaptée

Trois des ces cinq axes de travail ont pu être formulés grâce au temps de « résidence ». Ce temps, organisé dans le cadre de l'accompagnement « LaboMobileM21 » avait pour vocation de regrouper les parties prenantes du projet autour d'ateliers participatifs de co-construction.

Les deux séries d'ateliers participatifs, réunissant tant des élus et des citoyens que des acteurs du territoire, se sont déroulés le 12 juillet 2018 et le 9 juillet 2019. A l'issue d'un travail en commission, ces travaux ont permis de dessiner une feuille de route stratégique pour le Projet Alimentaire de Territoire de Montesquieu. Deux axes supplémentaires ont été ajoutés en 2021, suite à la crise sanitaire qu'a traversé le monde en 2020 et 2021.

Les trois premiers schémas présentés ci-dessous permettent de visualiser les trois premiers axes stratégiques tels qu'ils ont été pensés en 2018 et 2019.

Les deux derniers schémas présentés ensuite sont deux axes stratégiques pensés en 2020, issus de réflexions en interne et avec les élus suite à la crise sanitaire.

Au travers de ses cinq axes de stratégie, le projet alimentaire territorial de Montesquieu s'ancre dans une dynamique de développement durable en englobant des enjeux : environnementaux, économiques, sociaux, culturels et de santé.

Le schéma suivant décline et lie chacun de ces enjeux

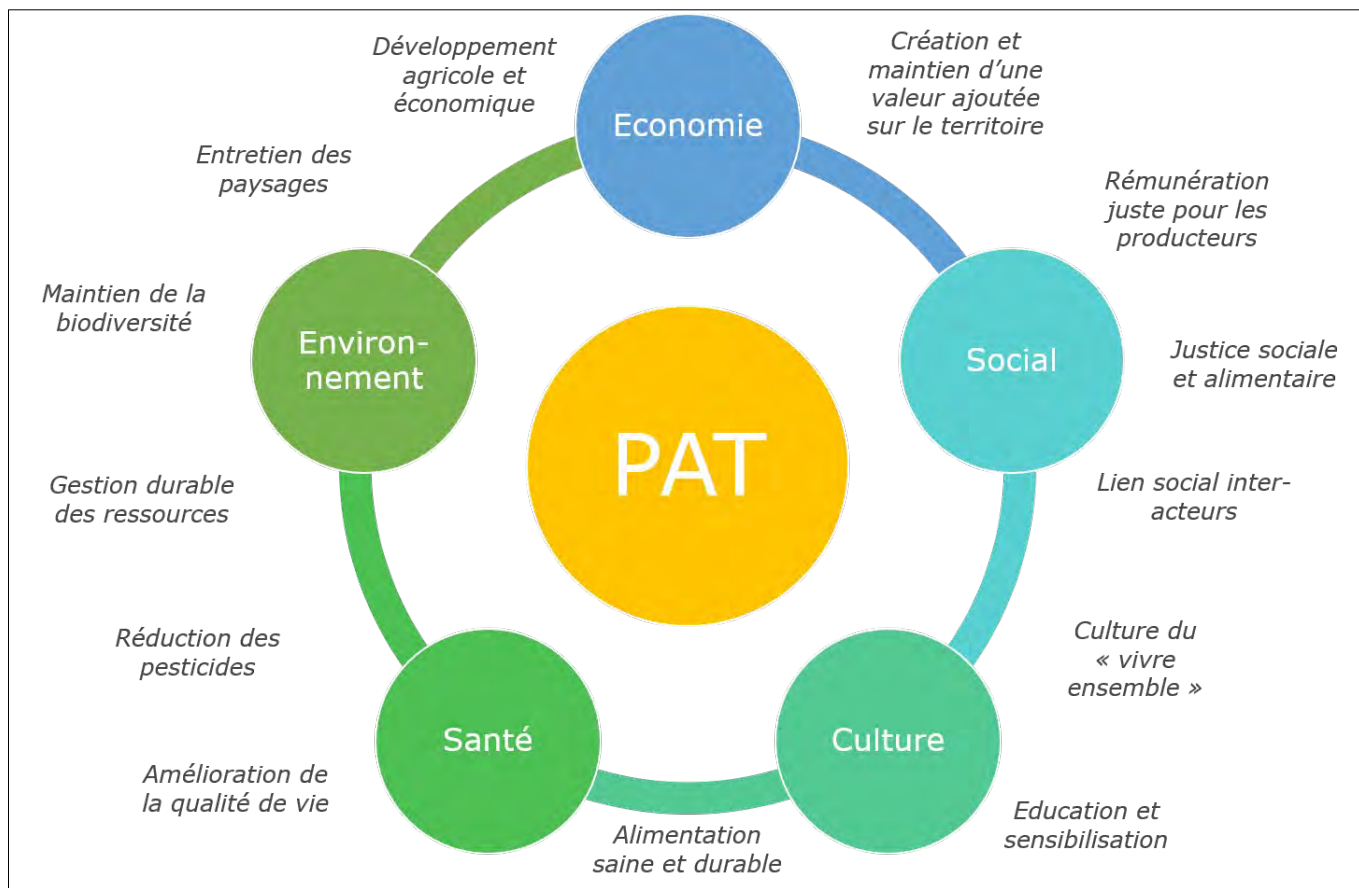


Figure 3: Enjeux du projet alimentaire de territoire

1.4. Les acteurs et parties prenantes du projet

Le projet alimentaire territorial de la Communauté de Communes est un projet participatif, fruit d'une co-construction née de la participation de plusieurs parties prenantes. Des premiers temps d'échanges au cours de l'été 2018 et l'été 2019 ont pu avoir lieu pour dessiner et partager un projet alimentaire de territoire porté par le territoire de Montesquieu.

En interne, la Communauté de Communes de Montesquieu s'est organisé politiquement en 2018 et 2019 autour d'une commission chargée de suivre ce projet. Cette commission « Transition Écologique et Solidaire » regroupe élus et agents de la CCM. La Collectivité souhaite aller plus loin et intégrer les acteurs du territoire dans la coordination et mise en œuvre de ce projet, en mettant en place une gouvernance externe.

Pour cela, le projet sera doté d'une instance, composée de partie prenante recouvrant divers champs de compétence (agronomie, urbanisme, social, santé, économie, environnement ...) afin de poursuivre la co-construction et la mise en œuvre partagée du projet.



Figure 4: Schéma des parties prenantes

Parties prenantes à associer au Comité de Pilotage (COPIL) :

- **Collectivités locales et leurs groupements**
 - Communes et leurs services
 - Communauté de Communes et ses services
 - Conseil départemental de la Gironde
 - Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- **Organismes professionnels agricoles, de recherche et services de l'État**
 - Direction Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine
 - Agence de la Transition écologique (ADEME)

Réseau d'experts techniques à associer (liste non exhaustive pouvant être complétée) :

- **Agricultures**
 - Agriculteurs du territoire
- **Organismes professionnels agricoles, de recherche et services de l'État**
 - Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Nouvelle-Aquitaine
 - Chambre d'Agriculture de la Gironde
 - Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial de l'Air Métropolitain Bordelaise (SYSDAU)
 - Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Ressource en Eau (SMEGREG)
- **Habitants**
 - Conseil de développement
- **Distribution et commercialisation alimentaire**

- Magasins de producteurs
- **Associations**
 - Association Gironde pour l'Agriculture Paysanne (AGAP33)
 - Terre de Liens
 - Agrobio Gironde
 - Interbio Gironde
 - Pays et Quartier de Nouvelle-Aquitaine
 - Association d'Aide au Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) du territoire
 - Banque Alimentaire
 - Associations d'aides alimentaire du territoire (Secours Populaire, Secours Catholique, Croix-Rouge et Resto du Cœur)
 - L'Auringleta
 - Le Bocal Local
 - Coopérative des Tiers-Lieu(X)
 - Institut du Goût
- **Organismes professionnels agricoles, de recherche et services de l'État**
 - Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine
 - Agence Régional de Santé (ARS)
 - Bordeaux Sciences Agro (BSA)
 - Sciences Po bordeaux
- **Restauration collective et commerciale**
 - Api Restauration
 - Elior Restauration
 - Agap'pro restauration
 - Responsable de cantines

2. Plan d'actions

2.1. AXE I : Préserver le foncier agricole, maintenir l'activité agricole et soutenir les porteurs de projets

Objectifs

Au vu des diverses dynamiques à l'œuvre sur le territoire de la CCM (urbanisation, viticulture, forêt, risque inondation), l'un des axes majeurs du projet alimentaire territorial est l'installation d'exploitations agricoles alimentaires. Ces mises en place passent par l'optimisation du foncier agricole du territoire. La lutte contre l'urbanisation, liée à la position stratégique de la CCM aux portes de Bordeaux, et une diversification des usages agricoles au-delà de la viticulture en AOC Pessac-Léognan sont des enjeux majeurs pour la CCM. Une vingtaine d'exploitations agricoles alimentaires sont recensées aujourd'hui sur le territoire. L'installation de nouvelles exploitations est donc un objectif prioritaire. Cependant, l'urbanisation et le coût d'acquisition du foncier encore disponible, combinée à une image du métier d'agriculteur dévalorisée décourage de potentiels jeunes agriculteurs à l'installation.

Déoulant directement de la préoccupation foncière, l'ambition est de pouvoir soutenir et accompagner l'installation de nouveaux producteurs et l'émergence d'organisations collectives (AMAP, CUMA, magasin de producteurs...). La collectivité soutiendra préférentiellement les porteurs de projets ayant à cœur de développer une agriculture soucieuse de ses impacts écologiques (préservant la biodiversité, l'eau, l'énergie et participant à l'entretien paysager du territoire). Le territoire est aujourd'hui largement déficitaire en production alimentaire (maraîchage, élevage ou encore grandes cultures). Dans un objectif de « reconquête agricole », encourager l'installation dans ce domaine et maîtriser la consommation foncière est donc essentiel pour la CCM.

Propositions de Fiches Actions (6)

- FA 1 : Mise à jour permanente de l'Observatoire Foncier Agricole et prospection active pour une recherche de foncier agricole
- FA 2 : Outils de conventionnement / partenariat avec des structures partenaires
- FA 3 : Proposer un accompagnement à l'installation des porteurs de projet agricole et alimentaire
- FA 4 : Mise en place d'un espace-test agricole
- FA 5 : Travail avec le Groupe Foncier Local
- FA 6 : Rédaction de « Fiches Témoignages » de porteurs de projets installés durablement

Indicateurs de suivi de l'axe

Bilan annuel synthétisant les informations suivantes :

- Évolution de la population agricole
- Évolution du nombre d'exploitations agricoles
- Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) sur le territoire
- Nombre de porteurs de projets agricoles rencontrés
- Nombre de propriétaires possédant des terres non exploitées rencontrés
- Nombre de projets d'installation concrétisés (achat, location, mise en relation...)

PAT - 100% des habitants ont accès à une alimentation saine et durable

AXE I – Le foncier

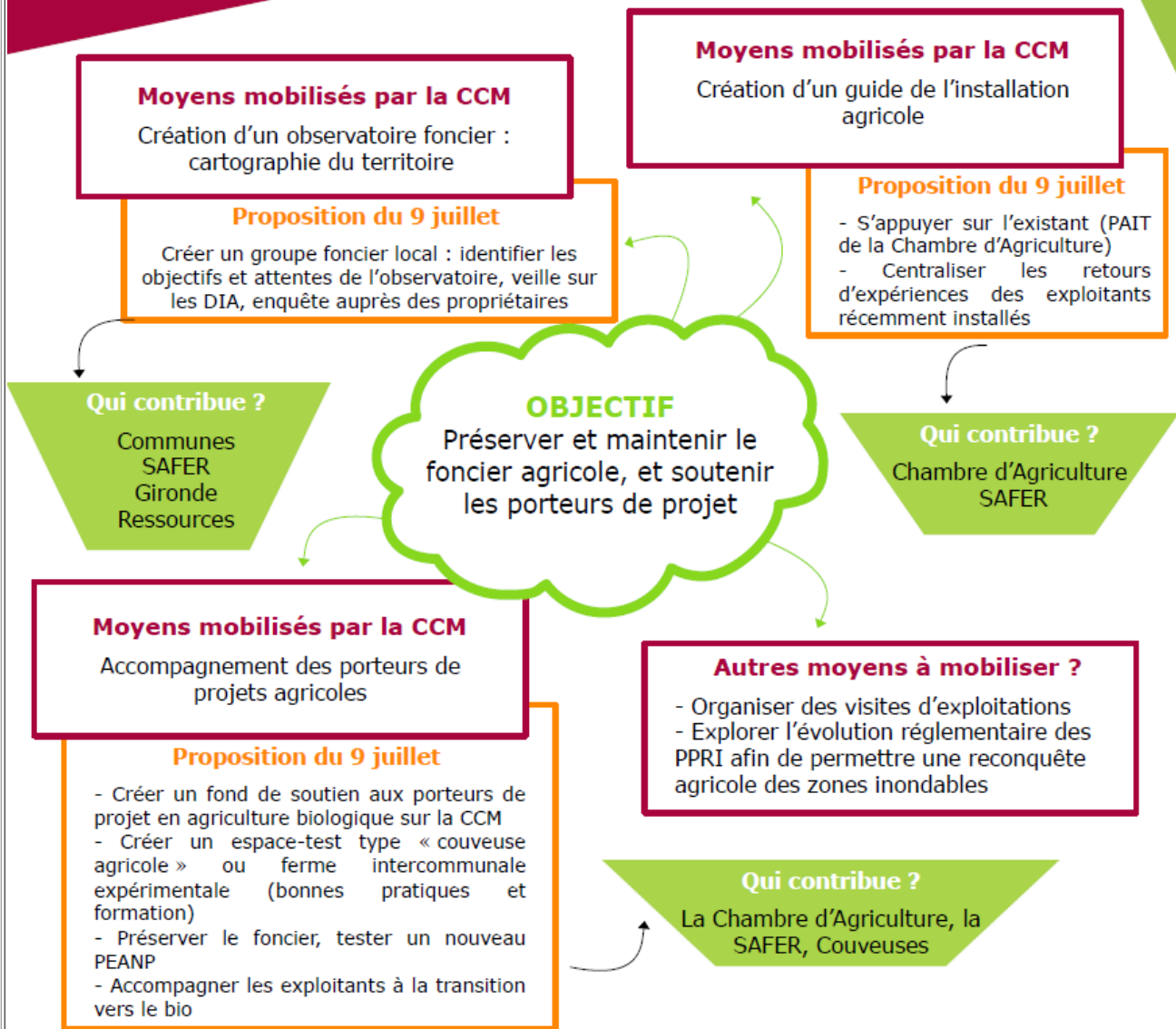


Figure 5: Schéma du premier axe stratégique portant sur le foncier et l'accompagnement des porteurs de projets

Mise à jour permanente de l'observatoire foncier agricole et prospection active pour une recherche de foncier agricole

-AXE1- FONCIER ET PORTEURS DE PROJETS

PRÉSENTATION

La CCM a mis en place un observatoire foncier à partir d'une cartographie du territoire destinée à mettre en exergue les « parcelles à haut potentiel ». Ces parcelles doivent être classées A dans les PLU communaux, se trouver hors des zones d'AOC viticoles et être inexploitées à ce jour. Les critères de cet observatoire pourront évoluer au fur et à mesure afin d'affiner la démarche.

Cette observatoire pourra ensuite aller plus loin et permettre de mieux connaître le territoire et ses enjeux fonciers. Il s'accompagnera également d'un travail de suivi des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes.

Au-delà de l'outil de suivi, un travail de recherche et de prospection du foncier sera développé. Ce travail s'appuiera notamment sur le réseau de partenaires et la fine connaissance des communes du territoire.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Disposer d'un outil fiable, à jour, susceptible d'aider les élus dans leurs décisions d'acquisition, de mise en relation ou de mise à disposition, et d'animer la politique foncière de la CCM.

Outil(s) opérationnel(s) : un observatoire numérique, avec une animation régulière

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Chambre d'Agriculture de la Gironde
- ▶ SAFER Gironde
- ▶ Communes

CIBLES

- ▶ Communes
- ▶ Propriétaires de foncier agricole
- ▶ Porteurs de projet potentiels souhaitant s'installer sur le territoire.

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent
Coût acquisition foncière

PLANNING DE RÉALISATION

En continu depuis 2021 (cycle de 3 ans)

DIFFUSION & COMMUNICATION

Outil technique interne

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Changement de statut des parcelles
- ▶ Mise à jour des cadastres
- ▶ Suivi régulier nécessaire

Outil de conventionnement / partenariat avec des structures partenaires

- AXE1- FONCIER ET PORTEURS DE PROJETS

PRÉSENTATION

Afin d'assurer un travail commun sur le long terme, la CCM souhaite développer des partenariats avec différentes structures aux compétences variées. La signature de convention est l'outil privilégié par la CCM afin d'assurer des coopérations pérennes.

A titre d'exemple, une première convention a été signée en avril 2021 entre la CCM, la SAFER et la Chambre d'Agriculture de la Gironde. L'accès au foncier constituant l'un des freins identifiés pour l'installation de nouveaux agriculteurs, la CCM a voulu s'engager dans une action collective. La SAFER notifie à la CCM des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) portant sur les biens situés sur le territoire, en plus de sa mission de surveillance du marché foncier. Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération au service des objectifs suivants :

- ▶ Améliorer le partage d'information et mettre en place des actions prospectives afin de mieux connaître les exploitations à transmettre et le foncier qui se libère.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Signature de convention assurant la communication et le travail en coopération

Outil(s) opérationnel(s) : convention(s)

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ SAFER
- ▶ Chambre d'Agriculture
- ▶ Interbio
- ▶ Agrobio
- ▶ Conseil Départemental

CIBLES

- ▶ Communes
- ▶ Propriétaires foncier
- ▶ Collectivités

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent
Coût éventuel au cas-par-cas de chaque convention

PLANNING DE RÉALISATION

En continu depuis 2021 (cycle de 3 ans)

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication fluide entre les partenaires

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Trouver des partenaires prêt à s'engager durablement
- ▶ Spécifique à chaque convention

Exemple pour la convention CCM/SAFER/CA33 :

- ▶ Mise à jour des cadastres
- ▶ Suivi des DIA

Proposer un accompagnement à l'installation des porteurs de projets agricoles et alimentaires

- AXE1- FONCIER ET PORTEURS DE PROJETS

PRÉSENTATION

Afin de faciliter les démarches et le parcours à l'installation, une méthodologie d'accompagnement est en cours d'élaboration. Cette méthode permettra à la collectivité d'accompagner la diversité des porteurs de projets qui se présente à elle, tant dans la maturité des projets que leur nature. La méthodologie doit également permettre une mise en relation des acteurs pour la création d'un écosystème de développement agricole.

Cette action doit permettre une recherche et un accompagnement de futurs agriculteurs dont les projets sont en phase avec les aspirations du territoire et permettre aux exploitations existantes de trouver le foncier nécessaire à leur développement.

Un accompagnement différencié sera proposé selon la maturité des projets (aide à la création d'entreprise, recherche de foncier, etc.)

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Accompagnement ayant permis une installation pérenne sur le territoire de la CCM

Outil(s) opérationnel(s) : méthodologie clef en main d'accompagnement des porteurs de projets selon leur niveau d'avancement et leurs parcours

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Chambre d'Agriculture de la Gironde
- ▶ SAFER
- ▶ Terre de Liens
- ▶ Agrobio
- ▶ Interbio

Plus largement, le réseau technique de partenaires sera mobilisé afin de répondre finement aux besoins des accompagnés

CIBLES

- ▶ Porteurs de projet potentiels souhaitant s'installer définitivement sur le territoire.

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent
Budget éventuel pour un partenaire et conseiller en accompagnement

PLANNING DE RÉALISATION

2022 - 2024

DIFFUSION & COMMUNICATION

Outil de partage d'informations avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Suivi des porteurs de projet à réaliser
- ▶ Mise en adéquation avec le foncier disponible

Mise en place d'un espace-test agricole

- AXE1 - FONCIER ET PORTEURS DE PROJETS

PRÉSENTATION

La CCM a pour projet de créer un lieu sur lequel pourrait coexister lien social, développement local et expérimentations concernant la transition écologique. Cet espace-test, imaginé dans un premier temps au sein du site de Béthanie, permettra à des porteurs de projet désireux de s'installer, de tester leur activité. Le but est d'acquérir de l'expérience afin de s'installer durablement sur le territoire et répondre à la demande de produits maraîchers / fruitiers en circuits courts. Le test d'activité agricole s'inscrit donc dans un parcours d'installation progressive, souvent préféré par les porteurs de projet non issus du milieu agricole. Cet espace-test pourrait avoir plusieurs fonctions :

- ▶ fonction couveuse (donne un cadre légal d'exercice)
- ▶ fonction pépinière (offre des moyens de production)
- ▶ fonction accompagnement (dispositif de suivi adapté aux besoins)
- ▶ fonction animation-coordination (offre un meilleur ancrage territorial)

Ce projet a pour objectif de s'insérer dans un cercle vertueux de développement durable mêlant l'écologie, l'économie et la coopération.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Aménagement de l'espace-test et mise en lien d'acteurs associés à partir 2022, et installation d'un premier porteur de projet à partir de 2023

Outil(s) opérationnel(s) : espace test accueillant des projets d'exploitation agricole

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Réseau National des Espaces-Test Agricole (RENETA)
- ▶ Structure d'accompagnement d'Espace-Test
- ▶ Réseau technique de partenaires

CIBLES

- ▶ Porteurs de projet potentiels souhaitant tester l'activité agricole avant de s'installer définitivement

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Équipement du site (≈18 000€)

PLANNING DE RÉALISATION

Lancement prévu début 2022

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication au public (presse, internet)

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Projet ambitieux qui nécessite un suivi complet des porteurs de projet
- ▶ S'assurer de l'adéquation entre l'outil imaginé et les besoins des porteurs de projets

Travail avec le « Groupe Foncier Local »

- AXE1 - FONCIER ET PORTEURS DE PROJETS

PRÉSENTATION

En Gironde, trois documents de référence traduisent la compétence du département « pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles » (Art. L113- 8 du code de l'urbanisme). Ces documents structurent la politique environnementale adaptée aux enjeux territoriaux et donne une bonne capacité d'action aux structures partenaires (collectivité locales, associations, syndicats, opérateurs fonciers...). Les communes de la CCM accueillent plusieurs ZPENS (Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles) et ENS (Espaces Naturels Sensibles) et est membre du COPIL du Groupe Foncier des Graves, lancé par le département en 2021 et encore à l'état de pré-figuration. Ce groupe foncier a pour objectif de s'accorder sur une stratégie foncière adaptée au territoire, informer les communes sur leur droit de préemption et coordonner les différentes actions menées. Son objectif est de renforcer et restructurer la politique foncière ENS du département en :

- ▶ Créant de nouvelles ZPENS qui permettent au Département d'acquérir un terrain, lors de son aliénation à titre onéreux, par préférence à tout autre acquéreur, en étant préalablement et obligatoirement informé de la transaction.
- ▶ Faisant de l'animation locale et de la prospection foncière.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

- ▶ S'accorder sur une stratégie foncière adaptée au territoire, privilégiant une démarche concertée avec les partenaires locaux
- ▶ Sensibiliser les communes au droit de préemption en ENS, à la préservation de leur patrimoine naturel ainsi qu'à sa valorisation

Outil(s) opérationnel(s) : une stratégie territoriale animée

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Communauté de Communes de Montesquieu
- ▶ SAFER

CIBLES

- ▶ Propriétaires fonciers en ENS et ZPENS

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

Dès la création définitive du Groupement Foncier Local

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication commune avec le département

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Un parcellaire ENS délicat à gérer pour le Département (parcelles de petites taille, dispersées, difficiles d'accès)
- ▶ Présence de multiples usages (chasseurs, gestion hydraulique, agriculture)

Rédaction de « Fiches Témoignages » de porteurs de projet installés durablement

- AXE1 - FONCIER ET PORTEURS DE PROJETS

PRÉSENTATION

L'installation, que ce soit en maraîchage, élevage, grande culture ou tout autre production alimentaire, peut sembler la solution idéale pour certains. Afin de ne pas se lancer aveuglement dans cette aventure, il est important que les porteurs de projet soient accompagnés et aient pris connaissance de ce que d'autres ont pu construire.

Il serait intéressant de travailler en lien avec la Chambre d'Agriculture, afin de rédiger des fiches témoignages d'installations réussies au cours des 5 dernières années. L'objectif est d'avoir un retour d'expérience de la part des nouveaux agriculteurs qui soit facilement accessible à ceux désireux de s'installer. Cela leur permettrait d'en apprendre plus sur les enjeux de l'installation, les potentiels freins et difficultés qu'ils pourraient rencontrer, les actions qui ont bien fonctionné. Cet outil fonctionnerait comme un recueil de conseils, avec également les coordonnées des interviewés afin de pouvoir les contacter si le porteur de projet souhaitant s'installer a des questions supplémentaires ou souhaiterait une rencontre.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Fiches complètes et claires, accessibles à tous

Outil(s) opérationnel(s) : fiche témoignage publiées et diffusées

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Chambre d'Agriculture
- ▶ Interbio
- ▶ Agrobio

CIBLES

- ▶ Porteurs de projet potentiels souhaitant tester l'activité agricole avant de s'installer définitivement

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

Après 2023

DIFFUSION & COMMUNICATION

- ▶ Réflexion commune avec service communication sur le format du livrable
- ▶ Création d'une rubrique sur le site internet

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ S'assurer de l'implication du service communication
- ▶ S'assurer de la pérennité de l'exploitation
- ▶ Vérifier que le modèle économique des exploitations soit viable

2.2. AXE 2 : Sensibiliser la population à l'alimentation saine, durable et locale

Objectifs

Depuis quelques années, et davantage depuis la crise de la COVID-19, les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de produits de qualité, dont l'origine est connue et la production est faite de manière raisonnée. L'identification des produits locaux n'est pas forcément évidente pour le consommateur, mais les grosses structures telles que les grandes et moyennes surfaces (GMS), les grossistes ou les commerces de proximité l'ont compris et cherchent à développer ce type de commerce de proximité et sain, plus en liens avec les acteurs agricoles locaux.

De nombreuses initiatives se développent grâce à la mobilisation des acteurs locaux. Pour encourager davantage l'achat de produits locaux ou de qualité, il est important de sensibiliser la population grâce à une communication adaptée. Les supports de communication et d'information sont aujourd'hui nombreux, allant de la communication par affiches, en passant par les réseaux sociaux, à l'organisation d'événements pour directement impliquer le consommateur, et le mettre en lien avec les producteurs. Les nouvelles technologies permettent aujourd'hui de promouvoir l'agriculture pour toucher un très large public.

La sensibilisation de la population est donc un axe de travail important pour la réussite du projet de la CCM. Elle doit rendre les habitants du territoire de la CCM acteurs de leur alimentation. Cela permettra également la mise en œuvre d'un PAT pour les habitants et par les habitants. Il est également important de recréer du lien entre habitants et agriculteurs, suite à la perte de confiance du public observée ces dernières années. Revaloriser le métier d'agriculteur et sensibiliser les jeunes et les familles sont des solutions qui pourraient même susciter des vocations chez certains.

Cette sensibilisation doit se faire sur l'ensemble de la population, et plus particulièrement le jeune public (enfants de moins de 15 ans) et le public défavorisé (bénéficiaires de l'aide alimentaire). L'ambition est de pouvoir apporter des éléments de compréhension concernant l'alimentation et l'agriculture aux enfants, et de prouver au public précaire qu'il est possible de se nourrir de façon qualitative (au niveau gustatif et nutritionnel) à un coût réduit. L'objectif final est que « 100 % des habitants aient accès à une alimentation saine et durable »

Propositions de Fiches Actions (5)

- FA 7 : Déploiement d'une mallette et d'outils pédagogiques sur le thème l'alimentation
- FA 8 : Organisation et/ou participation à des événements grands publics sur le territoire
- FA 9 : Concours photo des paysages agricoles
- FA 10 : Conception d'un annuaire de l'agriculture et de l'alimentation locale – *La Route des producteurs*
- FA 11 : Mise en place d'actions participatives habitants - associations

Indicateurs de suivi de l'axe

Bilan annuel synthétisant les informations suivantes :

- Nombre d'enfants touchés par les animations
- Nombre d'événements grand public organisés ou en temps que participants
- Nombre d'actions de communication autour du PAT (réseaux sociaux, site internet, presse)
- Nombre d'associations ou de structures impliquées à travers une lettre de soutien

PAT - 100% des habitants ont accès à une alimentation saine et durable

AXE II – Sensibilisation

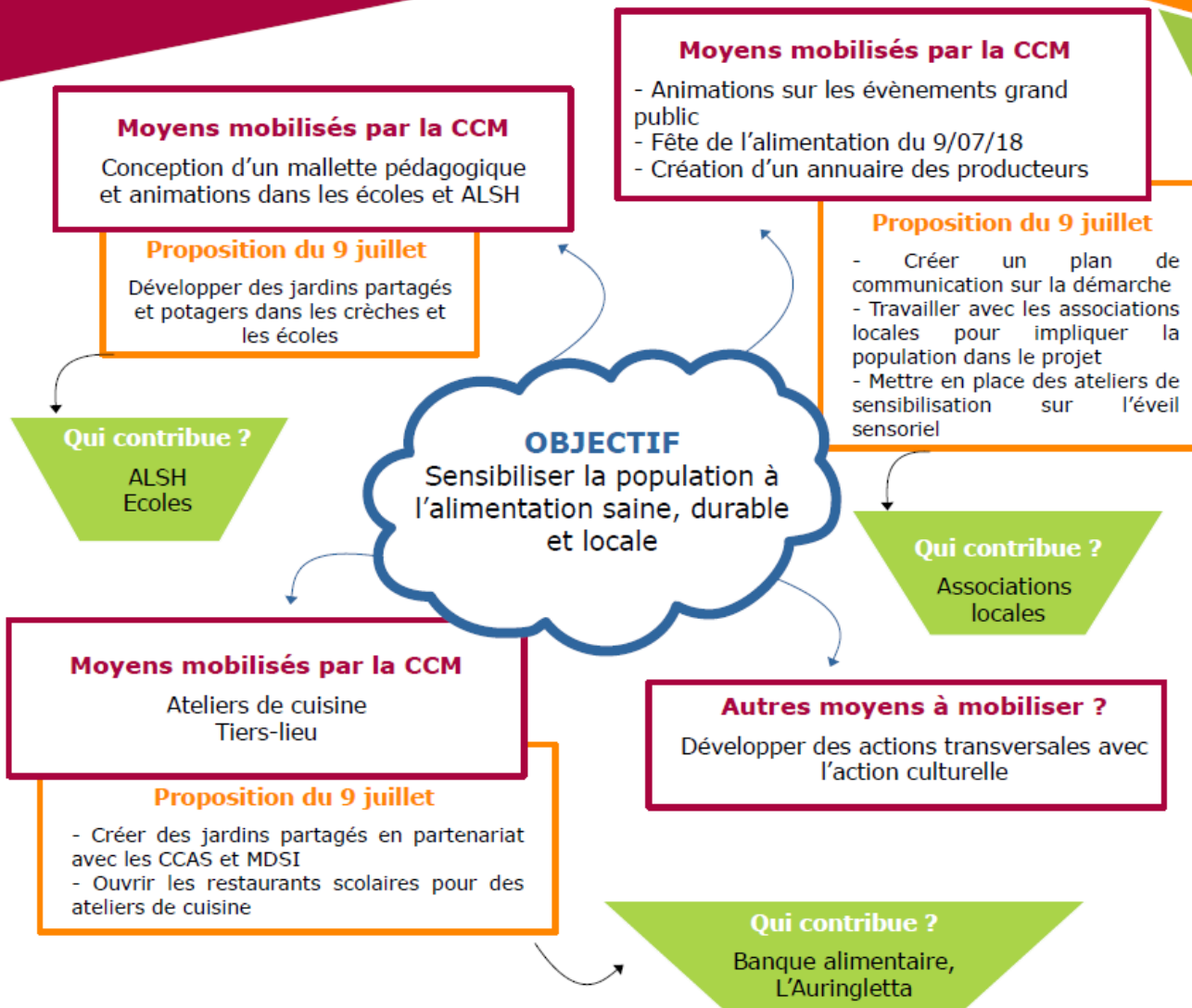


Figure 6: Schéma du second axe stratégique portant sur la mobilisation autour du projet

Déploiement d'une mallette et d'outils pédagogiques sur l'alimentation

- AXE 2 - SENSIBILISATION

PRÉSENTATION

Pour amorcer une dynamique de sensibilisation du jeune public aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, une mallette pédagogique à destination des enfants de 6 ans à 14 ans a été développée en 2018 et testée au sein des structures d'accueil de loisir des communes. Cette mallette comprend plusieurs activités.

Ce prototype est aujourd'hui en cours développement pour être utilisée dans les écoles ou lors d'intervention des animateurs de la CCM. L'idée est de la mettre à disposition des animateurs jeunesse, ainsi que de l'utiliser lors de la participation de la CCM à des événements sur le territoire, ou lors d'interventions/animations dans les écoles.

Cet outil pourra notamment être matérialisé grâce au Fablab de Montesquieu et aux ressources du territoire.

Au-delà de cet outil local, la Collectivité pourra s'appuyer sur d'autres ressources pédagogiques développées par des partenaires et répondant aux mêmes objectifs. Le projet de l'association Au fil des Séounes de « Malle pédagogique saine et durable pour tous » pourra notamment être mobilisé.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Développement d'un outils territorial pour la sensibilisation d'un jeune public

Outil(s) opérationnel(s) : une mallette pédagogique utilisée sur le territoire

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ IREPS
- ▶ DREAL
- ▶ DRAAF

CIBLES

- ▶ Élèves des classes de maternelles, primaires et collèges
- ▶ Enfants et jeunes participants à des événements où la CCM est présente

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent ou prestataire pour le développement de l'outil
≈ 5000 à 10 000€ pour sa matérialisation et diffusion

PLANNING DE RÉALISATION

Septembre 2022 - 2024

DIFFUSION & COMMUNICATION

Pas de besoin particulier

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Animation efficace afin de rendre les activités attrayantes et garder la concentration des enfants et des jeunes.

Organisation et/ou participation à des événements sur le territoire

- AXE 2 - SENSIBILISATION

PRÉSENTATION

Communiquer auprès de la population permet à la fois de partager les enjeux du PAT et rendre compte de l'avancée des actions mises en œuvre. Aussi une communication dédiée est indispensable pour diffuser le PAT. L'idée est donc que la CCM réalise des interventions et animations au sein des écoles et des Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH) grâce à la mallette pédagogique.

Pour faire parler du projet et toucher la population au sens large, le PAT est présent sur de nombreux événements grand public (Club Nature, Game Fest, Marché de Producteurs, etc). Pour optimiser la présence et l'impact, un « kit de communication PAT » c'est-à-dire un stand et une charte graphique ont été pensés autour du projet. Cela comprend des roll-up, des affiches, des flyers, ainsi qu'une scénographie agricole avec des barriques.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Sensibiliser et faire connaître à la population le PAT et ses objectifs, leur donner les clés pour comprendre ce qu'est l'agriculture durable et de proximité

Outil(s) opérationnel(s) : kit de communication

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Associations
- ▶ Communes

CIBLES

- ▶ Habitants du territoire

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent
≈ 5000€ (fabrication kit et stand)

PLANNING DE RÉALISATION

À partir de 2023

DIFFUSION & COMMUNICATION

Site internet, presse, Facebook, EC...

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Utiliser le kit de communication dès que possible

Concours photo des paysages agricoles

- AXE 2 - SENSIBILISATION

PRÉSENTATION

Pour sensibiliser les habitants aux enjeux de l'agriculture et de sa place dans les paysages, un concours photos est organisé. Au-delà de la sensibilisation, l'objectif est d'établir une image du territoire et de son évolution depuis 2019, qui pourra servir de la base comme état des lieux visuel.

Ce concours photos sera reproduit annuellement, afin de mener des comparaisons entre les photos des différentes éditions. Un jury est mis en place afin de juger les photos de la manière la plus impartiale possible.

A terme, une exposition physique des différentes photos pourra être déployée sur le territoire.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Exposition des photos sur le territoire dans un objectif de sensibilisation de la population aux enjeux de l'agriculture

Outil(s) opérationnel(s) : un concours photo relayé et animé

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Clubs Photo
- ▶ Département de la Gironde
- ▶ SAFER
- ▶ Chambre d'Agriculture
- ▶ Réseau d'acteurs jeunesse du territoire

CIBLES

- ▶ Habitants du territoire et du département

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

≈ 600€/ an
Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

Renouvellement annuel entre août et octobre

DIFFUSION & COMMUNICATION

Facebook, site internet.

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Renouvellement des thématiques et des catégories à prendre en compte

Conception d'un annuaire de l'agriculture et de l'alimentation locale - *La Route des Producteurs*

- AXE 2 - SENSIBILISATION

PRÉSENTATION

La CCM est convaincue que la sensibilisation du grand public à l'alimentation locale passe par la diffusion de connaissances. C'est pourquoi une « route des producteurs » est en construction. Cet annuaire, véritable support de communication diffusée sur internet et/ou sur format papier, permettra aux habitants d'identifier facilement les producteurs locaux ainsi que leurs modes et lieux de vente. Il facilitera également l'accès à l'offre locale pour les visiteurs de passages, et permettra ainsi de valoriser notre territoire.

L'objectif final est de mieux faire connaître les producteurs locaux et de créer du lien entre consommateurs et producteurs.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

- ▶ Page internet à jour et coordonnées fiables

Outil(s) opérationnel(s) : un site numérique déployé

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Communes
- ▶ Exploitations agricoles
- ▶ Chambre d'Agriculture
- ▶ Office de Tourisme de Montesquieu

CIBLES

- ▶ Habitants de la CCM
- ▶ Habitants du département
- ▶ Touristes

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

Fin 2022

DIFFUSION & COMMUNICATION

Site internet, Facebook et magazine de la CCM

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Le département de la Gironde et la chambre d'Agriculture ont déjà réalisé des outils similaires : éviter les doublons d'annuaires ?
- ▶ Obtenir le consentement des exploitations agricoles
- ▶ Suivi de l'outil pour qu'il reste à jour

Mise en place d'actions participatives habitants - associations

- AXE 2 - SENSIBILISATION

PRÉSENTATION

D'après le rapport de Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine, les collectifs et associations de la région « se sentent plus ou moins reconnus par les collectivités locales qui, elles-mêmes, ne sont pas toujours au courant des actions qu'ils mènent » (*Les Démarches Alimentaires citoyennes en Nouvelle-Aquitaine*, 2020). Ces collectifs de citoyens (souvent non issus du monde agricole directement) mènent de nombreuses actions sur leur territoire et dans divers domaines : l'environnement, l'éducation à l'alimentation, l'accès à une alimentation saine, l'alimentation locale, la transparence des circuits alimentaires, les modèles d'agriculture, l'installation en agriculture.

L'idée est donc que la CCM créer des liens plus étroits avec ces collectifs, afin de mener des actions communes sur le territoire. De nombreuses structures sont recensées sur le département de la Gironde, et il serait intéressant de travailler avec elle pour la sensibilisation de la population aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation :

- ▶ De nombreuses actions possibles : mise en place d'ateliers de cuisine , animation de jardins partagés, animation d'un tiers-lieu, etc.

Ce travail sera mené de manière transversale au sein de la Collectivité (mobilisation de la commission « Jeunesse et Citoyenneté » notamment).

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Actions mise en place sur le territoire, en collaboration avec les collectifs/associations, avec une participation de toute la population, y compris les plus précaires.

Outil(s) opérationnel(s) : Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) proposés au territoire

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Associations
- ▶ Communes

CIBLES

- ▶ Habitants de la CCM : familles, personnes seules, enfants...

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

≈ 1 000 € / an (denrées, matériel, accompagnement)
Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

2 à 3 actions / an

DIFFUSION & COMMUNICATION

Presse (EC), Facebook, site internet

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Diffuser largement à la population pour toucher le plus de monde possible
- ▶ Identifier les bonnes cibles

2.3. AXE 3 : Améliorer l’approvisionnement de la restauration collective

Objectifs

La CCM est en charge de la restauration au sein des crèches et des écoles maternelles et primaires, quand le département est en charge des cantines des collèges, et la région des cantines des lycées. Pour la CCM, la restauration collective représente chaque jour environ 4 400 repas sur le territoire. Elle tient donc un rôle essentiel car elle doit proposer aux enfants des repas équilibrés et de qualité à des prix maîtrisés. Améliorer l’approvisionnement en produits locaux est donc un axe de travail important dans la stratégie du PAT de la CCM.

Il existe aujourd’hui peu de liens entre l’offre locale proposée par les producteurs et la demande des restaurants collectifs. Cependant la population, et notamment les parents d’élèves, sollicitent de plus en plus les établissements scolaires afin qu’il soit servi aux enfants des aliments sains, locaux ou biologiques.

De plus, cet axe doit permettre de respecter la loi dite EGAlim (Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour « l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable, accessible à tous »). Cette loi fixe un objectif de 50% de produits qualité et durable, dont 20% de produits issus de l’agriculture biologique, dans l’approvisionnement de la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2022. Au-delà du respect de cette loi, l’objectif est de favoriser l’approvisionnement de l’ensemble de la restauration collective à vocation sociale en produits locaux, issus des producteurs de la CCM ou des régions agricoles avoisinantes.

Parallèlement à cet axe concernant la restauration collective, la CCM mène des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires du territoire. Cette démarche est complémentaire du PAT et s’inscrit dans la démarche de réduction des déchets enclenchée par la CCM, avec un objectif commun de moins gaspiller pour mieux consommer.

L’approvisionnement local, grâce à une communication adaptée, est aussi un outil de transmission de valeurs et des enjeux d’une alimentation locale et durable, ainsi qu’un vecteur de transmission du patrimoine culinaire et agricole. De plus, la mise en place d’actions favorisant les produits locaux dans les cantines de nos enfants est un moyen d’atteindre l’objectif que s’est fixé la CCM : « 100 % des habitants ont accès à une alimentation saine et durable ». Enfin, de ces actions découlent aussi des bénéfices pour les agriculteurs et les porteurs de projets du territoire. C’est un véritable soutien qui peut leur assurer un débouché pour une partie de leur production, et donc une certaine stabilité.

Propositions de Fiches Actions (6)

- FA 12 : Réaliser un état des lieux détaillé auprès des acteurs de la restauration collective
- FA 13 : Améliorer l’approvisionnement des crèches en produits locaux
- FA 14 : S’appuyer sur l’outil « Ma Cantine » pour un suivi de l’approvisionnement
- FA 15 : Accompagner la montée en compétence des cuisiniers / responsables de cantines pour une évolution des pratiques
- FA 16 : Accompagner la montée en compétence des rédacteurs de la commande publique
- FA 17 : Accompagner les communes dans la prévention et la formation sur le gaspillage alimentaire à l’école

Indicateurs de suivi de l’axe

Bilan annuel synthétisant les informations suivantes :

- Évolution du taux de produits issus de l’agriculture biologique dans les cantines
- Évolution du taux de produits de qualité pour chaque acteur de restauration collective
- Évolution du taux de produits locaux pour chaque acteur de restauration collective
- Nombre de cuisinier-ère-s de restauration collective formés
- Nombre d’interventions dans des établissements scolaires sur le gaspillage alimentaire

PAT - 100% des habitants ont accès à une alimentation saine et durable

AXE III – Restauration collective

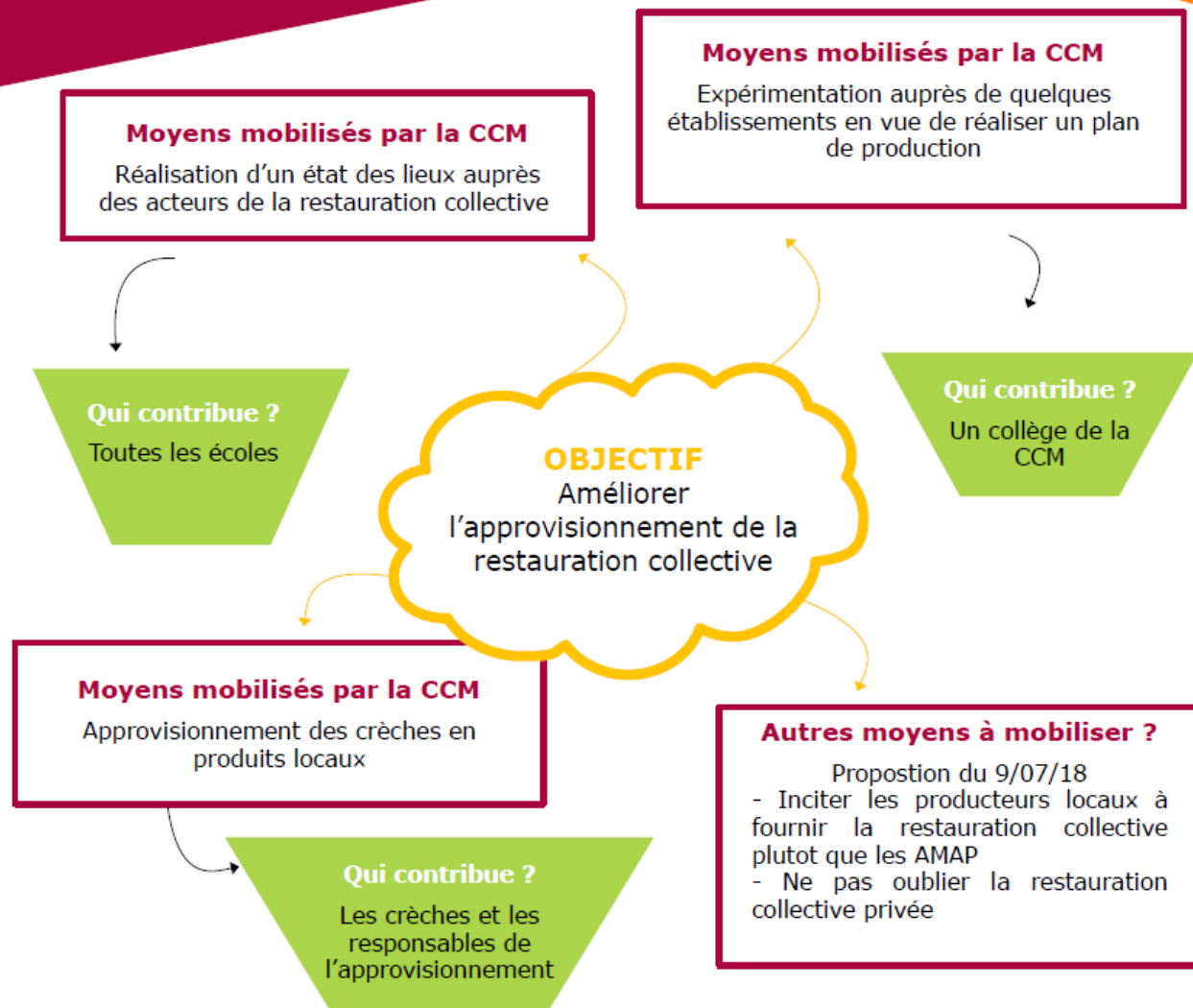


Figure 7: Schéma du troisième axe stratégique portant sur la restauration collective

Réaliser un état des lieux détaillé auprès des acteurs de la restauration collective

- AXE 3 - RESTAURATION COLLECTIVE

PRÉSENTATION

Pour la CCM, la restauration collective représente chaque jour environ 4 400 repas sur le territoire. Elle tient donc un rôle essentiel car elle doit proposer aux enfants des repas équilibrés et de qualité à des prix maîtrisés.

Pour identifier au mieux les besoins et axes de progression de chaque acteur de la restauration collective, une meilleure connaissance globale de l'approvisionnement de la restauration collective doit être développé.

Des données seront récoltées via l'outil « Ma cantine », concernant la gestion de chaque restaurant publics, la source d'approvisionnement en denrées, le budget consacré aux achats ou encore concernant la gestion par les prestataires.

La CCM assurera un rôle d'information, de sensibilisation et de coordination de cette démarche afin de créer une vision partagée sur le territoire.

Les commissions seront étroitement associées à ce travail.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

- ▶ Avoir un état des lieux complet de l'approvisionnement des cantines du territoire
- ▶ Mise en place d'un groupe de travail avec les communes

Outil(s) opérationnel(s) : un état des lieux accessibles et à jour

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Communes
- ▶ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Outil « *Ma Cantine* »

CIBLES

- ▶ Gestionnaires des cantines des crèches, écoles maternelles et écoles primaires du territoire.

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

Septembre 2022 – Mars 2023

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication interne et avec les communes

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Cette action est étroitement dépendante de la volonté des communes. La CCM assure un rôle d'information, de sensibilisation et de coordination.

Améliorer l'approvisionnement des crèches en produits locaux

- AXE 3 - RESTAURATION COLLECTIVE

PRÉSENTATION

Pour améliorer l'approvisionnement des établissements de restauration collective, une méthodologie est testée sur plusieurs établissements sélectionnés. Il s'agit des sept structures multi-accueil intercommunales. La méthode doit permettre de quantifier les besoins annuels pour chaque catégorie de produits, puis d'établir un plan de production. L'objectif, lorsque cette méthode sera validée, est de l'appliquer aux autres structures de restauration collective. Des entretiens individuels avec les gestionnaires/ cuisinier-ère-s et les élus sont proposés afin d'apporter :

- ▶ un conseil sur l'approvisionnement en identifiant les freins, en échangeant sur leurs pratiques et en proposant des solutions adaptées.
- ▶ une aide pour compléter l'outil de suivi de l'approvisionnement.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Mise en place d'un groupe de travail avec les agents de la restauration des crèches ou les prestataires

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Direction de la petite enfance de la CCM
- ▶ Responsable des cantines des crèches, écoles maternelles et primaires du territoire

CIBLES

- ▶ Directrice-teur-s et gestionnaires des cantines des crèches, écoles maternelles et primaires du territoire

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent et volet formation

PLANNING DE RÉALISATION

A partir d'avril 2022

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication en interne et auprès des communes

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Impliquer un maximum de crèches dans la démarche

S'appuyer sur l'outil «Ma Cantine» pour un suivi de l'approvisionnement

- AXE 3 - RESTAURATION COLLECTIVE

PRÉSENTATION

Un outil de suivi annuel de l'approvisionnement en denrée des cuisines de la restauration collective du bloc communal (école primaire) a été créé par les services de l'État : Outil « *Ma Cantine* ».

Les tableaux de suivis sont ensuite vérifiés et analysés afin d'extraire les données permettant de quantifier l'intégration de produits locaux et sous signe de qualité.

Une analyse individuelle est transmise ensuite à chaque établissement et les données globales sont présentées aux commissions et au groupe de travail.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Mise en place d'un groupe de travail avec les agents de la restauration des crèches et les prestataires.

Outil(s) opérationnel(s) : outil de collecte des données opérationnel

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Communes
- ▶ Responsable des cantines des crèches, écoles maternelles et primaires du territoire
- ▶ DRAAF

CIBLES

Responsables et gestionnaires des cantines des crèches, écoles maternelles et primaires du territoire

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

A partir de mars 2022 jusqu'en 2024

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication en interne

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Récouter toutes les données annuellement auprès des responsables de cantines
- ▶ Cette action est étroitement dépendante de la volonté des communes. La CCM assure un rôle d'information, de sensibilisation et de coordination.

Accompagner la montée en compétence des cuisiniers et responsables de cantines pour une évolution des pratiques

- AXE 3 - RESTAURATION COLLECTIVE

PRÉSENTATION

La rencontre et l'échange avec les cuisinier-ère-s et les gestionnaires des cantines est importante afin d'encourager de nouvelles pratiques et leur permettre de s'approprier les objectifs du PAT. De plus les réglementations sur la restauration sont nombreuses et en constante adaptation. Les cuisinier-ère-s des cantines du territoire doivent donc être formés afin de rester toujours à jour.

Il est aujourd'hui essentiel que les pratiques de cuisine s'adaptent à la demande de la population et aux exigences nationales. Des formations seraient donc inintéressantes, pour les cuisiniers et les responsables de cantines, notamment concernant : la cuisine végétarienne, la cuisine de produits de saison, la gestion des coûts de repas (pour une meilleure rémunération des agriculteurs). Ces formations seront prodiguées par des intervenants extérieurs ou organismes de formation afin de respecter pleinement la réglementation inhérente à la restauration collective (déchets, santé, hygiène, EGAlim,...).

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Former les cuisiniers et responsables des cantines sur les enjeux du gaspillage alimentaire, la transformation et préparation de produits bruts locaux pour une évolution des pratiques.

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Communes
- ▶ Responsable des cantines des crèches, écoles maternelles et primaires du territoire
- ▶ Structures de formation professionnelle (ex : Réseau « Restauration Collective »)

CIBLES

- ▶ Cuisiniers et responsables des cantines

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

A partir de mars 2022 jusqu'en 2024

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication en interne et avec les communes

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ La CCM ne maîtrise pas la formation des agents communaux. Elle assurera un rôle d'animation.

Accompagner la montée en compétence des rédacteurs de la commande publique

- AXE 3 - RESTAURATION COLLECTIVE

PRÉSENTATION

Quelques cantines gérées par les communes et la CCM font appelent à un prestataire pour la fabrication des plats. Dans le cadre de la loi EGalim, à compter du 1^e janvier 2022, les restaurants scolaires se doivent d'avoir 50% de produits sous signe officiel de qualité, dont 20 % en agriculture biologique.

L'idée est de former les acheteurs qui rédigent la commande publique pour la mise en place d'une politique d'achat responsable. Cela permettrait de mettre en adéquation les besoins des cantines de nos écoles avec l'offre du territoire et l'offre en produits durables. Cela permettrait d'intégrer les enjeux du développement de l'offre locale et sous signe de qualité (voire de produits issus du commerce équitable) dans la commande publique.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

- ▶ Former un maximum d'agents de la restauration collective

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Structures de formation professionnelle
- ▶ Achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine (A3R)

CIBLES

- ▶ Communes et rédacteur de la commande publique
- ▶ Responsable des cantines des crèches, écoles maternelles et primaires du territoire

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent
Adhésion A3R

PLANNING DE RÉALISATION

A partir de mars 2022 jusqu'en 2024

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication en interne et avec les communes

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ La CCM ne maîtrise pas la formation des agents communaux. Elle assurera un rôle d'animation.

Accompagner les communes dans la formation et la prévention sur le gaspillage alimentaire à l'école

- AXE 3 - RESTAURATION COLLECTIVE

PRÉSENTATION

La sensibilisation des enfants à la prévention des déchets permet de les faire agir concrètement au sein de leur établissement et impacte ainsi leur vie quotidienne. Sensibiliser tous les enfants du territoire à ces pratiques de réduction des déchets aura un impact sur le long terme et une portée plus vaste qui dépassera le cadre de l'école.

L'idée est de continuer le travail entamé en 2019 par la CCM et d'intervenir dans les différentes classes pour présenter les enjeux, ce que deviennent nos déchets, ou encore les possibilités d'actions.

L'autre volet sur lequel a travaillé la CCM en 2018 est la réduction du gaspillage dans les cantines directement, dont les causes sont nombreuses dans la restauration collective. L'objectif était de réduire de 30% le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires du territoire suite à un audit et la mise en place d'un plan d'actions (en lien notamment avec la loi sur les biodéchets).

La CCM accompagnera les communes dans leurs actions.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

- ▶ Sensibiliser les enfants, et la population en général sur les enjeux du gaspillage alimentaire, et donner des outils et conseils pour le réduire.
- ▶ Diminuer le gaspillage alimentaire et réaliser ainsi des économies

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Directrice-teur-s des crèches, écoles maternelles et primaires

CIBLES

- ▶ Communes
- ▶ Enfants et élèves des crèches, écoles maternelles et écoles primaires

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent
≈ 40 000€ (prestation d'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire)

PLANNING DE RÉALISATION

2023-2024

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication en interne et diffusion des résultats dans les outils de communication grand public de la CCM

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Réaliser un travail qui aura un impact durable dans le temps.
- ▶ Cette action est étroitement dépendante de la volonté des communes. La CCM assure un rôle d'information, de sensibilisation et de coordination.

2.4. AXE 4 : Donner accès à tous à une alimentation saine et locale - La Solidarité alimentaire

Objectifs

La crise sanitaire de 2020 a accentué les inégalités au sein de la population, notamment concernant l'accès à l'alimentation. De nombreuses personnes se sont retrouvées avec des moyens réduits, et rejoignent une part de la population qui peinait déjà à se nourrir convenablement et avec des produits sains. Ces personnes en situation de précarité sur le territoire ont droit à une alimentation saine et à un accès facilité à des produits de qualité. Sur le territoire de la CCM environ 2500 habitants qui gagnent moins de 600€ par mois (situation de pauvreté monétaire) et 450 habitants qui perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA, données 2019). De plus, le territoire dispose de 13 Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) dont 11 pratiquent l'aide alimentaire. La CCM a à cœur de mettre en place des actions de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), afin que tous aient accès à une alimentation saine et durable.

Les circuits courts de proximité peuvent être vecteurs d'innovations sociales en créant de nouvelles solidarités, avec des actions ciblées auprès des populations fragilisées, en lien avec les centres sociaux du territoire. De nombreuses structures (associations, centres sociaux...) agissent déjà pour lutter contre la précarité alimentaire, par la création de jardins partagés ou d'aide alimentaire. C'est dans cette continuité que la CCM souhaite développer l'innovation sociale sur le territoire, avec des projets pour accompagner des populations fragiles. La consommation d'aliments de bonne qualité peut entraîner des surcoûts pour ces foyers qui ont tendance à réduire la part de l'alimentation dans les dépenses globales. Mais ce surcoût peut être évité, notamment par un changement des habitudes de consommation.

A travers cet axe, la CCM cherche à faciliter l'accès des aliments sains et locaux ainsi qu'à sensibiliser la population à la saisonnalité des produits ou à la cuisine faite maison. Cela pourrait également permettre d'améliorer la demande en produits locaux, favorisant ainsi le développement économique des exploitations du territoire.

Propositions de Fiches Actions (3)

- FA 18 : Création d'une épicerie sociale et solidaire itinérante
- FA 19 : Travail de collaboration avec les CCAS et associations caritatives du territoire
- FA 20 : Mise en place d'un « centre de ressources » agricole – *action en cours de développement*

Indicateurs de suivi de l'axe

Bilan annuel synthétisant les informations suivantes :

- Nombre de foyers venant acheter à l'épicerie itinérante
- Nombre d'animations / événements réalisés sur le tiers-lieu de la CCM
- Nombre d'organismes en lien ou associés à la collectivité : CCAS et associations d'aide alimentaire / d'insertion

PAT - 100% des habitants ont accès à une alimentation saine et durable

AXE IV – Solidarité Alimentaire



Figure 8: Schéma du quatrième axe stratégique portant sur la solidarité alimentaire

Création d'une Épicerie Sociale et Solidaire Itinérante

- AXE 4 - SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

PRÉSENTATION

En 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a particulièrement impacté la situation des personnes déjà en situation de précarité. De nouvelles solidarités ont du se construire et se renforcer avec les associations caritatives intervenant sur le territoire. C'est dans ce contexte, et suite à un groupe projet en interne appelé « *Comité de Parcours* », que la CCM a lancé le projet PARASOL (PARcours Alimentaire SOLidaire). Il a vocation à s'appuyer sur un consortium d'acteurs locaux, pour soutenir l'accès de tous à une alimentation saine et durable.

Il est essentiel de travailler sur tous les approvisionnements en denrées alimentaire, y compris celui de l'aide alimentaire. Le PAT au travers de ces actions, doit accompagner la population précaire, qui n'a pas forcément les moyens de se déplacer, vers la consommation de produits alimentaires de qualité. C'est dans cette idée, et suite à un groupe de travail des élus, que la volonté de mettre en place une épicerie sociale et solidaire itinérante (ESSI), à vue le jour. C'est un outil de proximité permettant « d'aller vers » les habitants du territoire sur des points clefs, à l'échelle des 13 communes de Montesquieu (C.C.A.S., lieu d'activités scolaires ...).

La gestion de cette ESSI se fera par un porteur de projet compétent et fiable, choisi suite à un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI).

RÉSULTATS A ATTEINDRE

- ▶ Épicerie itinérante opérationnelle d'ici 2022

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ Financeurs de PARASOL
- ▶ La CRESS
- ▶ Coopérative des Tiers-lieux

CIBLES

- ▶ Les foyers précaires

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent au lancement
≈ 40 000€ pour le lancement (matériel, accompagnement, etc.)
Coût de fonctionnement à évaluer selon expérimentation

PLANNING DE RÉALISATION

AMI fin 2021 – lancement de l'action courant 2022

DIFFUSION & COMMUNICATION

Large diffusion sur le territoire : presse, affiches, site internet

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Créer un circuit de déplacement qui touche le maximum de foyers précaires
- ▶ Difficulté pour aller à la rencontre de ce public précaire

Travail de collaboration avec les CCAS et les associations caritatives du territoire

- AXE 4 - SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

PRÉSENTATION

Grâce aux actions menées dans le cadre du PAT et du projet PARASOL (PARcours Alimentaire SOLidaire), la CCM souhaite initier une coopération avec les associations et les CCAS du territoire afin de communiquer auprès des citoyens précaires sur l'alimentation durable. L'idée est de collaborer avec ces organismes afin de faire connaître le PAT à cette tranche de la population et leur proposant des activités autour de l'alimentation : consommation de produits locaux, produits de saison, comment cuisiner maison à moindre coût, comment conserver les denrées convenablement, comment faire son propre jardin. Les possibilités de coopération avec les associations sont nombreuses.

Cette action sera menée en lien avec les rencontres de la Solidarité organisée annuellement sur le territoire de Montesquieu.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

- ▶ Identification des foyers précaires
- ▶ Aide et sensibilisation de ces foyers à une alimentation saine et durable

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ 13 CCAS du territoire
- ▶ Secours Populaire
- ▶ Secours Catholique
- ▶ Croix Rouge
- ▶ Resto du Cœur

CIBLES

- ▶ Public précaire ou en difficulté

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

Deuxième semestre 2022 et 2023

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication interne et avec les associations

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Précarité est souvent synonyme d'isolement : réussir à aller à la rencontre des foyers

Mise en place d'un « centre de ressources » agricole - action à développer

- AXE 4 - SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

PRÉSENTATION

La CCM a pour projet, dans le cadre du projet PARASOL, de créer un lieu sur lequel pourrait coexister lien social, développement local et expérimentations concernant la transition écologique. Ce « centre ressources » du parcours alimentaire et solidaire constituera le point de départ du parcours, centre ressources et cœur névralgique des différentes activités organisées en communes.

Par ailleurs, ce lieu aura une seconde fonction, tout aussi importante, qui est la formation et la sensibilisation informelle de la population aux enjeux de l'agroécologie, de l'alimentation et à la cuisine saine et locale.

Ce projet a pour objectif de s'insérer dans un cercle vertueux de développement durable mêlant l'écologie, l'économie et la sphère socio-culturelle.

- ▶ des actions de formation-action animées par les services de la CCM et des associations locales pour sensibiliser le public, de manière pédagogique mais aussi ludique et festive
- ▶ des ateliers de création artistique d'espaces paysagers, pour mieux connaître les vertus des fruits et des légumes, pour mieux les reconnaître, les cultiver et les cuisiner
- ▶ une cellule d'observation locale de l'évolution de la demande et de mise en relations entre acteurs

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Développement du « centre de ressources » et de l'écosystème d'acteurs associés.

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ RENETA (Réseau National des Espaces-Tests Agricole)
- ▶ Coopérative des Tiers-lieux

CIBLES

- ▶ Porteurs de projets potentiels
- ▶ Public curieux à propos de l'agriculture et de ses enjeux

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Inclut dans le projet PARASOL

PLANNING DE RÉALISATION

A partir de 2023

DIFFUSION & COMMUNICATION

Large communication sur le territoire : presse (EC), site internet, affiche, Facebook

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Action en cours de développement

2.5. AXE 5 : Définir la Gouvernance du PAT

Objectifs

Le terme de gouvernance est utilisé pour décrire un mode de pilotage de projet novateur. Celui-ci repose sur un partenariat entre différents acteurs et parties prenantes, aux compétences multiples et complémentaires. Que ce soient des collectivités, des entreprises privées, des associations ou des citoyens, chacun doit être concerté afin de mettre en place des actions partagées qui nous font tous avancer dans la même direction.

Il n'existe pas de définition précise et unique de la gouvernance alimentaire. « *La gouvernance alimentaire territoriale désigne ainsi un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont la cause commune est l'enjeu alimentaire* » (Réseau Rural Français). Ainsi, une collectivité qui élabore un PAT afin de favoriser le développement local de son territoire, peut associer à sa démarche :

- Des représentants des acteurs de la chaîne alimentaire, institutionnels (chambres consulaires) ou non (associations, entreprises privés...) ;
- Des représentants du secteur associatif (secteur économique, nutrition/santé, environnement, cohésion sociale, culturel) ;
- Etc.

Le PAT que construit la CCM aujourd'hui est un projet participatif né de la coopération de plusieurs parties prenantes du système alimentaire local. Plusieurs temps d'échanges ont eu lieu durant l'été 2018 et l'été 2019 lors d'ateliers de co-construction, afin de dessiner et partager un PAT porté par le territoire. En interne, la CCM s'est organisée politiquement à partir de 2018, avec la mise en place d'une commission « capacité alimentaire ». Depuis 2020 avec la nouvelle mandature, la **commission « transition écologique et solidaire »** est chargée de suivre et valider les orientations du projet, approuver le plan d'action et suivre les résultats obtenus. Il est aujourd'hui indispensable d'intégrer les diverses parties prenantes aux divers champs de compétence (agronomie, urbanisme, social, santé, économie, environnement ...) dans la coordination et mise en œuvre du PAT par la mise en place de deux instances supplémentaires : un comité de pilotage et un réseau de partenaires techniques, en partie mobilisés lors des journées « capacité alimentaire » de juillet 2018 (à Saucats) et juillet 2019 (à St-Selve). L'objectif est de :

- Coordonner les actions de chaque axe pour s'assurer du bon déroulé des opérations,
- Communiquer en interne sur les avancées et les freins éventuels du plan d'action,
- Communiquer en externe, avec les partenaires engagés dans le projet,
- Constituer, mobiliser et entretenir un réseau d'experts techniques pour chaque axe.

Enfin, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'évaluation qui permettra de mesurer l'impact des actions menées et d'évaluer l'efficacité de la politique globale.

Propositions de Fiches Actions (4)

- FA 21 : Coordination générale et pilotage du PAT
- FA 22 : Évaluation annuelle du PAT et des actions menées
- FA 23 : Travail en collaboration avec la recherche et l'enseignement
- FA 24 : Communication technique efficace en interne et en externe (avec les partenaires)

Indicateurs de suivi de l'axe

Bilan annuel synthétisant les éléments suivant :

- Nombre de réunions / rencontres avec les partenaires techniques
- Nombre de travaux réalisés en collaboration avec des établissements d'enseignement
- Analyse des indicateurs de suivi de chaque axe à l'aide d'un outil de suivi numérique

PAT - 100% des habitants ont accès à une alimentation saine et durable

AXE V – Gouvernance

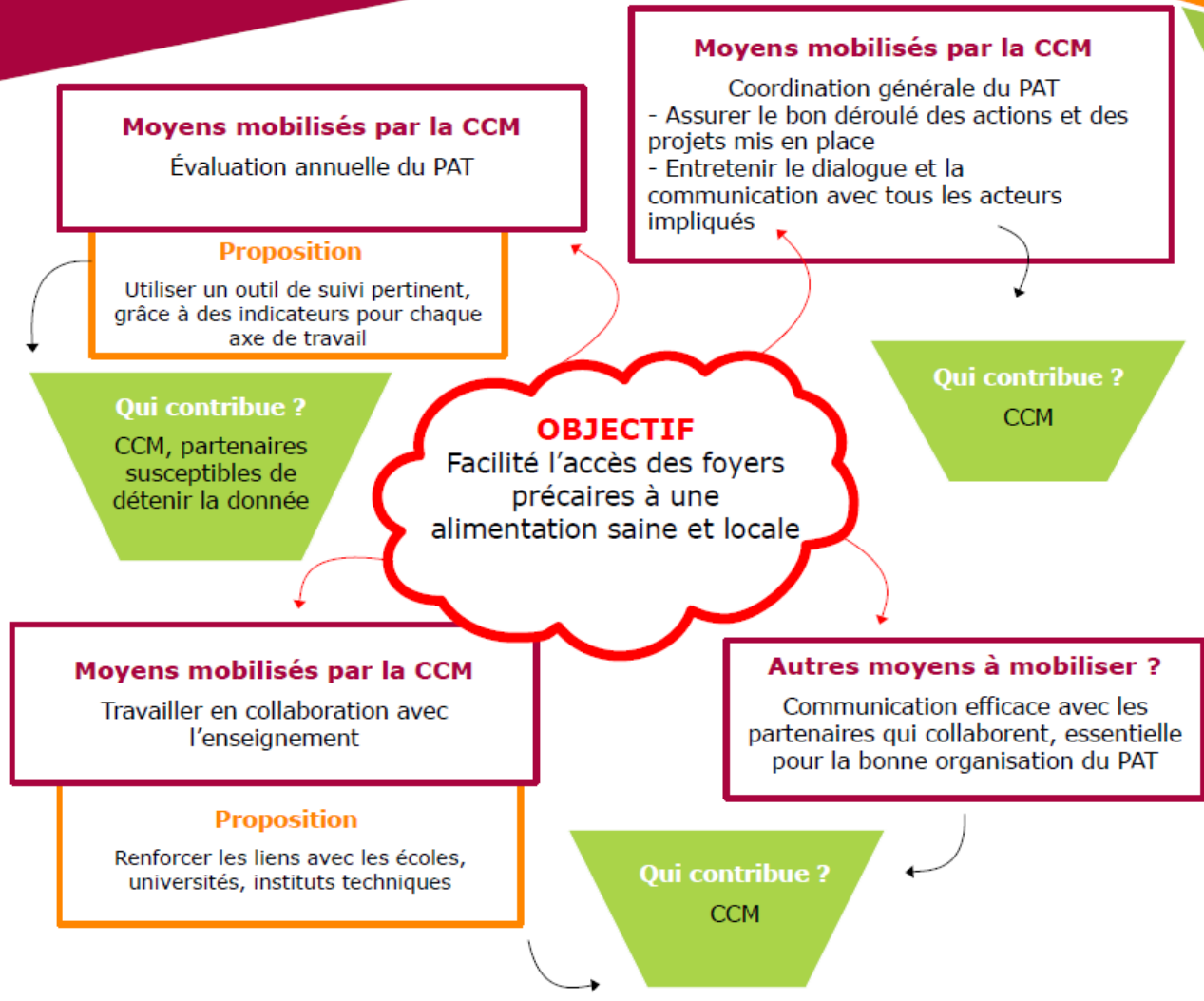


Figure 9: Schéma du cinquième axe stratégique portant sur la gouvernance du PAT

Coordination générale et pilotage du PAT

- AXE 5 - GOUVERNANCE

PRÉSENTATION

La CCM s'est organisée en interne autour de la Commission « Transition Écologique et Solidaire » afin qu'élus et agents soient au informés des évolutions du PAT.

L'idée est de mettre en place deux instances de gouvernances afin de fédérer les différents acteurs impliqués dans le PAT. La multiplicité des acteurs nécessite d'avoir un dialogue ouvert et des réflexions communes autour d'un projet global. Des liens et des partenariats sont à construire avec des organismes autant public que privés.

- ▶ Un comité de pilotage : chargé de valider les orientations du projet, approuver les plans d'actions annuels, suivre les résultats obtenus → *élus, Conseil Départemental, Conseil régional, DRAAF, ADEME*
- ▶ Un réseau technique de partenaires : permet l'implication de l'ensemble des acteurs ayant des compétences techniques qui leurs sont propres, et facilite la diffusion de l'information et l'échange entre eux. L'objectif est le dialogue sur des sujets multiples liés aux enjeux de l'alimentation locale : santé publique, équilibre social ou environnemental, développement économique, politiques publiques ou aménagement → *CCI, la CMA, gestionnaires de restauration collective, Interbio, Agrobio, PQNA, Terres de Lien, ADAR, etc.*

RÉSULTATS A ATTEINDRE

- ▶ Implication de tous les acteurs
- ▶ Entretenir un réseau et favoriser l'échange et le partage

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ COPIL
- ▶ Partenaires financiers

CIBLES

- ▶ Les membres du COPIL
- ▶ Les partenaires du réseau technique

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

Premières réunions fin 2021

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication en interne et avec les partenaires

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Entretenir un réseau peut être chronophage

Évaluation annuelle du PAT et des actions menées

- AXE 5 - GOUVERNANCE

PRÉSENTATION

Afin d'assurer un suivi du PAT et vérifier la portée des actions mises en place, il est important de réaliser une évaluation annuelle à l'aide d'un outil de suivi. Cet outil, sous forme de tableau, rassemble la totalité des indicateurs retenus pour évaluer chaque axe. Ce sont des indicateurs quantitatifs, qui permettent d'avoir une idée précise sur l'efficacité et l'impact réel des actions menées dans le cadre du PAT.

Ce document sera à compléter une fois par an, ce qui permettra d'avoir un suivi sur le long terme et permettra de comparer les résultats obtenus chaque année. Les indicateurs seront susceptibles d'évolution selon leur pertinence et la capacité à la suivre.

Les résultats pourront ensuite être présentés lors du COPIL ainsi que lors de la Commission Transition Écologique et Solidaire. C'est un outil de communication simple qui donne l'impact concret des actions du PAT.

Il répond à l'obligation que s'est fixée la collectivité de rendre compte de son action, dans une logique de redevabilité (notamment auprès d'éventuel financeurs).

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Avoir un outil de suivi complet, avec des données chiffrées relevées chaque année et permettant de suivre l'évolution du PAT d'une année à l'autre.

Outil(s) opérationnel(s) : une évaluation annuelle

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

CIBLES

- ▶ Membres du COPIL
- ▶ Ensemble des partenaires du réseau technique

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

Outil de suivi complété en décembre de chaque année

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication des résultats au COPIL et en commission

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Réussir à obtenir des données pour chaque indicateur

Travail en collaboration avec la recherche et l'enseignement

- AXE 5 - GOUVERNANCE

PRÉSENTATION

Au travers de son plan Jeune en Form', la CCM met en place des actions afin de travailler avec les jeunes étudiants du territoire en leur facilitant l'accès au monde professionnel. L'idée est d'aller plus loin, en travaillant en étroite collaboration régulière avec les enseignants et les directrices/directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.

Certaines écoles, instituts ou facultés comme par exemple Bordeaux Sciences Agro ou Science Po Bordeaux, font travailler les élèves sur des missions professionnelles de type « projet tutoré ». Elles consistent en une réponse à une commande d'un organisme professionnel par une restitution écrite et orale devant les commanditaires du travail. Ce mode enseignement est de plus en plus mis en pratique dans les établissements d'enseignement supérieur, de part son coté professionnalisant qui apporte une réelle expérience valorisable.

De plus, certains des enseignants de ces établissements sont également chercheurs. Il serait donc intéressant de mener des travaux en collaboration, afin d'avoir un appui technique d'expert dans des domaines comme l'agriculture, le développement territorial ou l'environnement.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Développer des partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur en rédigeant des commandes pour travailler sur une problématique ou un projet de la CCM (exemple : projet tutoré »).

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

- ▶ École d'Ingénieur en agronomie (BSA, ENSAT etc.)
- ▶ Institut d'Études Politiques (Sciences Po)
- ▶ BTS et IUT

CIBLES

- ▶ Étudiants souhaitant acquérir de l'expérience professionnelle
- ▶ Enseignants-chercheurs d'instituts, écoles ou facultés

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent
Coût annuel de conventionnement compris entre 1000 et 6000€

PLANNING DE RÉALISATION

2022-2024

DIFFUSION & COMMUNICATION

Communication en interne, auprès des directeurs d'établissements ou enseignants

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Entretien ce réseau et coordonner les actions peut être chronophage

Communication technique efficace en interne et en externe (avec les partenaires)

- AXE 5 - GOUVERNANCE

PRÉSENTATION

La communication est dans de nombreux projets et de nombreuses structures un point souvent négligé. C'est pourtant un point essentiel au bon fonctionnement et déroulé d'un projet. Dans le cadre du PAT, la communication est donc primordiale, afin que les agents, mais également les partenaires impliqués et les habitants de la CCM, soient informés des enjeux et de l'état d'avancement du PAT.

Une communication dédiée est indispensable pour diffuser le PAT et informer et mobiliser l'ensemble des acteurs sur chaque actions réalisés. Les résultats de l'outil de suivi seront présentés annuellement aux partenaires, ainsi qu'en interne lors de la commission « Transition Écologie et Solidaire ». Le plan d'action sera diffusé auprès des partenaires techniques et institutionnels, et du réseau technique.

Cette action favorisera également la transversalité entre les différents pôles et Direction de la Collectivité.

RÉSULTATS A ATTEINDRE

Connaissance partagée du PAT de Montesquieu

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

CIBLES

- ▶ Membres du COPIL
- ▶ Ensemble des partenaires du réseau technique
- ▶ Agents de la CCM

MOYENS & COÛTS ESTIMÉS

Temps agent

PLANNING DE RÉALISATION

Cycle de 3 ans

DIFFUSION & COMMUNICATION

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Harmoniser la communication
- ▶ Partager l'ambition du projet

3. Calendrier prévisionnel

Axe	Action	2022				2023				2024			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Préserver le foncier agricole, maintenir l'activité agricole et soutenir les porteurs de projets	Mise à jour permanente de l'observatoire foncier agricole et prospection active pour une recherche de foncier agricole												
	Outil de conventionnement/partenariat avec d'autres structures partenaires												
	Proposer un accompagnement à l'installation des porteurs de projets agricoles et alimentaires												
	Mise en place d'un espace test agricole												
	Travail avec le « Groupe Foncier Local »												
	Rédaction de « Fiches témoignage » de porteurs de projets installés durablement												
Sensibiliser la population à l'alimentation saine, durable et locale	Déploiement d'une mallette et d'outils pédagogiques sur l'alimentation												
	Organisation et/ou participation à des événements sur le territoire												
	Concours photo des paysages agricoles												
	Conception d'un annuaire de l'agriculture et de l'alimentation locale												
	Mise en place d'actions participatives habitants-associations												
Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective	Réaliser un état des lieux détaillés auprès des acteurs de la restauration collective												
	Améliorer l'approvisionnement des crèches en produits locaux												
	S'appuyer sur l'outil « Ma Cantine » pour un suivi de l'approvisionnement												
	Accompagner la montée en compétence des cuisiniers et des responsables de cantines pour une évolution des pratiques												
	Accompagner la montée en compétence des rédacteurs de la commande publique												
	Accompagner les communes dans la formation et la prévention sur la réduction du gaspillage alimentaire à l'école												
Donner accès à tous à une alimentation saine et locale – la solidarité alimentaire	Création d'une épicerie sociale et solidaire itinérante												
	Travail de collaboration avec les CCAS et les associations caritatives du territoire												
	Mise en place d'un « centre de ressources » agricole – action à développer												
Définir la gouvernance du PAT	Coordination générale et pilotage du PAT												
	Évaluation annuelle du PAT et des actions menées												
	Travail en collaboration avec la recherche et l'enseignement												
	Communication technique efficace en interne et en externe (avec les partenaires)												

4. Outil de suivi de la démarche

4.1. Quels modalités de suivi ?

Le choix a été fait d'évaluer la démarche de PAT au travers d'indicateurs quantitatifs, définis par axe de travail et non par fiche action. Cette méthode d'évaluation est apparue plus pertinente, en donnant des résultats concrets de l'impact de chaque action, sur l'axe dans sa globalité. L'objectif est de suivre les améliorations à l'œuvre pour chacun des axes de travail, et de rester au fait du travail à faire.

Les résultats obtenus seront présentés une fois par an, lors de la commission « Transition Écologique et Solidaire », ainsi que lors du COPIL et du Conseil Communautaire de la CCM.

4.2. L'outil de suivi

Cet outil de suivi se présente sous la forme d'un tableur numérique, rassemblant les différents indicateurs de suivi par axe de travail. Ce tableau devra être complété à la fin de chaque année, avec des données chiffrées pour chaque indicateur. Il permettra de mettre en lumière les avancés mais également les points à surveiller ou nécessitant plus de travail. Chaque année sera répertoriée afin d'avoir un suivi sur le long terme du PAT de la CCM.

Selon les avancées du PAT, certains indicateurs seront susceptibles d'évolution et d'ajustement.

Indicateurs par axe de travail :

AXE I : Préserver le foncier agricole, maintenir l'activité agricole et soutenir les porteurs de projets

Bilan annuel synthétisant les informations suivantes :

- Évolution de la population agricole
- Évolution du nombre d'exploitations agricoles
- Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) sur le territoire
- Nombre de porteurs de projets agricoles rencontrés

- Nombre de propriétaires possédant des terres non exploitées rencontrés
- Nombre de projets d'installation concrétisés (achat, location, mise en relation...)

AXE II : Sensibiliser la population à l'alimentation saine, durable et locale

Bilan annuel synthétisant les informations suivantes :

- Nombre d'enfants touchés par les animations
- Nombre d'événements grand public organisés ou en temps que participants
- Nombre d'actions de communication autour du PAT (réseaux sociaux, site internet, presse)
- Nombre d'associations ou de structures impliquées à travers une lettre de soutien

AXE III : Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective

Bilan annuel synthétisant les informations suivantes :

- Évolution du taux de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines
- Évolution du taux de produits de qualité pour chaque acteur de restauration collective
- Évolution du taux de produits locaux pour chaque acteur de restauration collective
- Nombre de cuisinier-ère-s de restauration collective formés
- Nombre d'interventions dans des établissements scolaires sur le gaspillage alimentaire

AXE IV : Donner accès à tous à une alimentation saine et locale - La Solidarité Alimentaire

Bilan annuel synthétisant les informations suivantes :

- Nombre de foyers venant acheter à l'épicerie itinérante
- Nombre d'animations / événements réalisés sur le tiers-lieu de la CCM
- Nombre d'organismes en lien ou associés à la collectivité : CCAS et associations d'aide alimentaire / d'insertion

AXE V : Définir la gouvernance du PAT

Bilan annuel synthétisant les éléments suivants :

- Nombre de réunions / rencontres avec les partenaires techniques
- Nombre de travaux réalisés en collaboration avec des établissements d'enseignement
- Analyse des indicateurs de suivi de chaque axe à l'aide d'un outil de suivi numérique

4.3. Communiquer et rendre des comptes

Au-delà du suivi administratif de la démarche, la mise en place d'un outil de suivi administratif permettra de communiquer et de rendre des comptes au territoire quant à l'avancée du PAT de Montesquieu.